

Un Guide de l'Internationale de l'Education

Guide relatif aux Indicateurs de l'ODD n°4 sur l'Education de Qualité

Version 1.1 (Juin 2017)



Education International
Internacional de la Educación
Internationale de l'Education



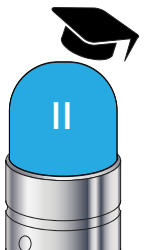
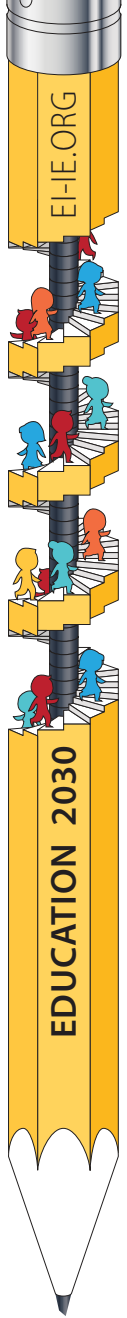
Ce travail est sous licence de Creative Commons : Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International License. (CC BY-NC-SA 4.0)

Publié par L'Internationale de l'Éducation - Juin 2017

ISBN 978-92-95109-31-5 (English PDF)
978-92-95109-32-2 (français PDF)
978-92-95109-33-9 (Español PDF)

Table des matières

<u>1 PRESENTATION DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE</u>	1	<u>5 LES INDICATEURS DE L'EDUCATION LES PLUS COURANTS</u>	18	<u>7 PAR OU COMMENCER : DIX ASPECTS A PRENDRE EN COMPTE AU MOMENT DE COMMENCER A INTERVENIR SUR LES INDICATEURS NATIONAUX</u>	31
<u>2 LES INDICATEURS DES ODDs</u>	5	TAUX DE SCOLARISATION	18	1. État des lieux	31
QU'EST-CE QU'UN INDICATEUR?	5	INDICE DE PARITE DES GENRES	20	2. Priorités nationales	31
POURQUOI LES INDICATEURS SONT-ILS NECESSAIRES?	5	RATIO ELEVES PAR ENSEIGNANT(E)	21	3. Priorités syndicales	31
COMMENT LES INDICATEURS SONT-ILS UTILISES?	6	<u>6 DOMAINES PRIORITAIRES RELATIFS AU SUIVI DES ODD</u>	22	4. Définir les exigences	31
QUELS SONT LE PROCESSUS ET LE CALENDRIER?	6	MESURER LE ROLE DE L'ETAT ET L'OFFRE DE L'EDUCATION GRATUITE	22	5. Formulation et élaboration des indicateurs	31
QUEL INTERET POUR NOUS?	7	MESURER L'EQUITE ET L'EGALITE	24	6. Etablir des situations et des critères de référence	31
ENSEMBLE ACTUEL D'INDICATEURS MONDIAUX ET THEMATIQUES RELATIFS A L'ODD N°4	7	MESURER L'EDUCATION DE QUALITE ET LES ACQUIS D'APPRENTISSAGE	26	7. Identifier les lacunes possibles en matière de recueil de données . . .	31
<u>3 QU'EST-CE QU'UN BON INDICATEUR?</u>	14	EVALUER LES ENSEIGNANT(E)S	28	8. Plan d'action	32
<u>4 LES INDICATEURS FONDES SUR LES DROITS HUMAINS</u>	17	Enseignant(e)s qualifié(e)s et formé(e)s . .	28	9. Identifier des alliés	32
		Droits et conditions de travail	29	10. Utiliser les indicateurs pour demander des comptes à votre gouvernement . .	32
		Enseignant(e)s motivé(e)s et soutenu(e)s .	29	<u>8 GLOSSAIRE</u>	33
		MESURER LE FINANCEMENT DE L'EDUCATION	30	<u>9 POUR EN SAVOIR PLUS</u>	34



1 PRESENTATION DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Votre gouvernement a adopté en septembre 2015, à l'image de l'ensemble des gouvernements de la planète, les Objectifs de développement durable (ODD). Il s'agit d'un programme universel destiné à éliminer la pauvreté et la faim, à réaliser l'éducation et la santé de qualité, l'égalité des genres et le travail décent pour tou(te)s, tout en protégeant les forêts et les océans et en luttant contre le changement climatique. Les ODD, dont le nombre s'élève à 17 au total, ont été négociés et approuvés par votre gouvernement et s'appliquent à l'ensemble des pays du monde.

Les gouvernements sont chargés de concrétiser ces objectifs d'ici 2030. L'état d'avancement de ces objectifs sera régulièrement suivi et évalué, en partie par le biais d'« indicateurs » qui contribueront à indiquer si votre pays est en bonne voie pour les réaliser.

L'objectif relatif à l'éducation, l'ODD n°4 qui vise à assurer à tou(te)s une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, se compose de 10 cibles précisant les priorités et engagements spécifiques dans le domaine de l'éducation – l'Agenda pour l'éducation 2030. Il inclut des cibles relatives à l'enseignement primaire et secondaire gratuit, l'éducation de la petite enfance et l'enseignement

postsecondaire, aux enseignant(e)s qualifié(e)s et au cadre d'apprentissage sûr.

L'ODD n°8 constitue un autre objectif stratégique pour nous : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. Celui-ci représente un engagement en faveur du travail décent, du salaire égal pour un travail de valeur égale, des droits du travail et de la sécurité sur le lieu de travail.

Les ODD établissent un niveau d'ambition à l'échelle mondiale, par des cibles formulées de manière assez générale. Chaque pays doit donc ensuite les traduire en cibles réellement opérationnelles dans le contexte national, en établissant un plan national d'éducation. L'Agenda pour l'éducation 2030 considère les enseignant(e)s et les éducateurs/trices et leurs organisations comme des partenaires cruciaux à part entière et s'engage à garantir « leur pleine participation à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi et à l'évaluation de la politique éducative ».

L'Internationale de l'Éducation et ses affiliés ont lutté sans relâche en faveur de l'objectif relatif à l'éducation de qualité. Il est indispensable que les avis et les connaissances uniques des enseignant(e)s et du personnel de soutien à

l'éducation sur la réalité des salles de classe soient pris en compte dans la réalisation et le suivi de l'ODD n°4. Le présent guide a pour objectif de vous aider à demander des comptes à votre gouvernement en faveur de la réalisation des ODD.

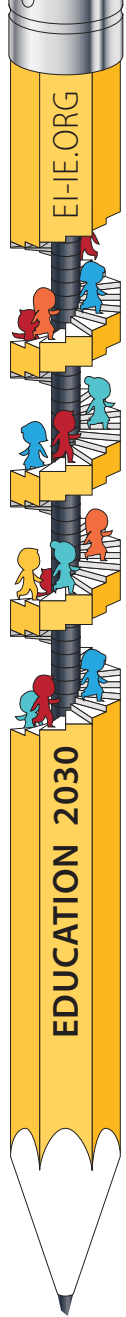
PASSE A L'ACTION!

Renseignez-vous sur la façon dont votre gouvernement a lancé sa mise en œuvre des ODD. Existe-t-il un processus spécifique à l'ODD n°4 sur l'éducation de qualité?

Votre syndicat y a-t-il déjà été associé? Comment pouvez-vous accroître votre participation?

Veillez consulter le document suivant pour en savoir plus sur les ODD ainsi que l'action et les revendications de l'IE : [Les cartes sont sur la table.](#)





ODDs Les 17 Objectifs de développement durable

- | | | |
|---|---|--|
| Obj.1: Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde | Obj.8: Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous | Obj.15: Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité |
| Obj.2: Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable | Obj.9: Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation | Obj.16: Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous |
| Obj.3: Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge | Obj.10: Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre | Obj.17: Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser |
| Obj.4: Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie | Obj.11: Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables | |
| Obj.5: Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles | Obj.12: Etablir des modes de consommation et de production durables | |
| Obj.6: Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable | Obj.13: Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions | |
| Obj.7: Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable | Obj.14: Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable | |



Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Cible 4.1



D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité les dotant d'acquis véritablement utiles

Cible 4.2



D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire

Cible 4.3



D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable

Cible 4.4



D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat

Cible 4.5



D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les genres dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle

Cible 4.6



D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter

Cible 4.7



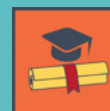
D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits humains, de l'égalité des genres, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable

Cible 4.a



Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace

Cible 4.b

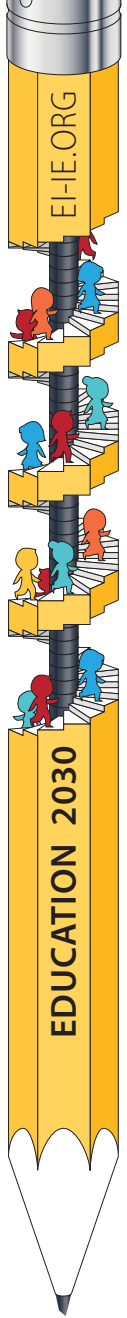


D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits Etats insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement

Cible 4.c



D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignant(e)s qualifié(e)s, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits Etats insulaires en développement



2 LES INDICATEURS DES ODDs

QU'EST-CE QU'UN INDICATEUR?

Un indicateur fournit des éléments d'information sur une situation donnée. A titre d'exemple, la température de l'air nous indique s'il fait froid, notre température corporelle révèle si nous nous portons bien, tandis que les notes sont des indicateurs de la performance des élèves.

Un indicateur nous aide à comprendre où nous nous situons par rapport à un certain objectif, ainsi que la direction que nous prenons si celui-ci est mesuré dans le temps, et la distance qui nous sépare de notre destination. Il peut nous aider à identifier des problèmes et à ajuster le cap. Dans le cas des ODD, l'indicateur contribue à mesurer l'état d'avancement de la réalisation d'une cible et sert ainsi de fiche d'évaluation pour les gouvernements.

Les indicateurs peuvent également modifier les priorités et réinterpréter les objectifs. Bien qu'il soit souvent considéré comme un aspect exclusivement technique, le choix des indicateurs est souvent politique et peut avoir plusieurs conséquences inattendues.

Pour revenir à l'exemple énoncé ci-dessus, votre température corporelle indiquera si vous avez de la fièvre mais ne révélera pas si vous souffrez d'une infection, d'un taux élevé de cholestérol ou d'allergies. De même, bien que les écoles figurant en haut de classement présentent des résultats de tests satisfaisants, ceux-ci sont peu révélateurs de la qualité globale de l'enseignement. En évaluant les élèves, évalue-t-on les enseignant(e)s, l'enseignement ? Evaluer les enseignant(e)s, est-ce pour offrir une formation à ceux qui en ont besoin, ou bien pour les sanctionner ? Syndicats et ministres peuvent avoir une approche différente sur l'intérêt d'un indicateur, en fonction du contexte politique.

Le choix d'indicateurs signifie le choix de ce qui va être évalué, et ce qui ne l'est pas. Dans un

contexte d'évaluation permanente, et de lien fort évaluation/financement, tout ce qui n'est pas évalué risque abandonné.

Choisir ou pas un indicateur sur la proportion de filles scolarisées, c'est se préparer à orienter ou pas les politiques dans cette direction.

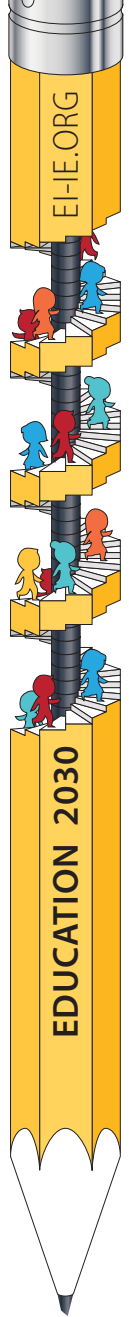
La mesure elle-même peut parfois faire l'objet d'une attention excessive : ce n'est pas par une prise de température répétée que vous modifierez votre température corporelle, de la même façon qu'un thermomètre ne saurait prévenir la fièvre.

POURQUOI LES INDICATEURS SONT-ILS NECESSAIRES?

Les indicateurs aident à suivre l'état d'avancement des objectifs politiques. Ils peuvent permettre d'identifier des problèmes de manière précoce et nous donner une idée de la façon de les régler.

Les indicateurs sont souvent utilisés dans le cadre d'une évaluation sommative de l'état du





système éducatif d'un pays. En revanche, un bon indicateur contribue au développement du système éducatif d'un pays en mettant en lumière les conséquences des choix politiques. Pour qu'il soit justifié, la décision politique que l'indicateur est susceptible d'éclairer doit être claire : dans quelle mesure cet indicateur vous aidera-t-il à améliorer le système éducatif?

La mesure et le suivi des progrès peuvent également nous aider à faire pression sur nos gouvernements et à les tenir responsables de leurs promesses. Les ODD ne sont pas juridiquement contraignants pour les Etats. Leur réalisation dépend par conséquent en grande partie de la pression qui sera exercée sur les gouvernements, notamment par les syndicats.

Les indicateurs sont exigés par les bailleurs, qui souhaitent connaître l'effet de l'investissement effectué.

COMMENT LES INDICATEURS SONT-ILS UTILISES?

Les indicateurs peuvent être élaborés et utilisés à différents niveaux, de l'école aux niveaux national et international.

Le suivi des ODD sera réalisé à travers quatre cadres d'indicateurs :

1) LES INDICATEURS MONDIAUX

Les indicateurs mondiaux (voir tableau ci-dessous) s'appliqueront à tous les pays et guideront les débats qui auront lieu à l'échelle mondiale sur l'état d'avancement. Dans la pratique, chaque cible comportera

au maximum deux indicateurs. Les indicateurs mondiaux constituent la base des comptes rendus nationaux aux Nations Unies; les pays se réuniront chaque année au mois de juillet dans le cadre du Forum politique de haut niveau afin de débattre, de mesurer et de comparer leurs progrès respectifs.

2) LES INDICATEURS REGIONAUX (par continent)

Les indicateurs régionaux permettent de rendre compte des spécificités régionales et de mener un suivi et des discussions plus ciblés dans les forums régionaux intergouvernementaux, tels que les Commissions régionales des Nations Unies.

3) LES INDICATEURS NATIONAUX

Les indicateurs nationaux permettent aux pays de se concentrer davantage sur leurs contextes nationaux et leurs défis ou priorités politiques spécifiques. Les pays sont libres d'élaborer ces indicateurs et sont encouragés à travailler avec les parties prenantes nationales et locales. L'IE estime que ce doit être le cas, en particulier avec les syndicats de l'éducation.

4) LES INDICATEURS THEMATIQUES

Les indicateurs thématiques (voir tableau ci-dessous) permettent d'élargir la portée des débats mondiaux sur les progrès en matière d'éducation. Ceux-ci incluront automatiquement l'ensemble des indicateurs mondiaux mais les dépasseront largement du fait du grand nombre d'indicateurs thématiques par cible. Les indicateurs thématiques jetteront les bases du suivi de l'état d'avancement dans le domaine de l'éducation à l'échelle mondiale

à travers le Rapport mondial annuel de suivi sur l'éducation.

Les pays ne sont pas contraints d'élaborer des indicateurs nationaux séparés. Cependant, c'est hautement souhaitable, car ces derniers permettront de veiller à la prise en compte des priorités et des besoins nationaux. Quant aux Etats fédéraux, il est important d'aborder les modalités de suivi des différences entre états/provinces et de se prononcer quant à la nécessité de définir un nouvel ensemble d'indicateurs à ce niveau.

Le nombre d'indicateurs mondiaux par cible est limité à un. Cette situation limite la portée de l'indicateur et l'empêche souvent de rendre pleinement compte du sens de la cible. Elle donne également un poids plus important aux indicateurs nationaux et thématiques dans la mesure où ceux-ci contribueront à refléter toute l'étendue et la profondeur des ODD.

QUELS SONT LE PROCESSUS ET LE CALENDRIER?

Les indicateurs mondiaux des ODD sont actuellement en cours d'élaboration par un groupe d'experts créé par les Nations Unies et appelé Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux ODD. Ce groupe a déjà arrêté environ deux tiers des indicateurs, le tiers restant sera identifié au cours de la période 2017-2018. L'IE poursuit, comme depuis le début du processus ODD, un travail continu de pression pour obtenir des formulations ambitieuses, dans l'intérêt des élèves, des enseignants et des syndicats.

Les indicateurs thématiques ont déjà été élaborés par un groupe d'experts de l'éducation. Toutefois, leurs travaux se poursuivent dans le but d'identifier les données et d'affiner la méthodologie pour certains d'entre eux. Le processus est dirigé par l'Institut de statistique de l'UNESCO et soutenu par le Groupe de coordination technique, auquel appartient l'Internationale de l'Education notamment.

Aucun processus n'a encore été mis en place en ce qui concerne l'élaboration des indicateurs régionaux. Il revient à chaque pays de décider s'il souhaite disposer d'indicateurs nationaux séparés. Le temps est toutefois compté : les indicateurs devraient être en place dès que possible afin de nous aider à assurer le suivi de la mise en œuvre des ODD, de leur adoption en 2015 jusqu'à l'échéance de 2030.

QUEL INTERET POUR NOUS?

Le choix du type du progrès et de la façon dont nous le mesurons est très politique. Il est important que les syndicats d'éducation participent à ces processus politiques compte tenu du pouvoir qu'ont les indicateurs d'influencer et de redéfinir le nouvel agenda de l'éducation et les systèmes éducatifs de nos pays. En participant, les syndicats de l'éducation peuvent veiller à la prise en compte des points de vue du personnel de l'éducation et ses organisations sur l'éducation de qualité et au respect de la portée de l'ODD n°4.

Le présent guide a pour objectif de vous soutenir et d'appuyer votre participation aux différents processus liés à l'élaboration et à

l'utilisation des indicateurs. En présentant les indicateurs axés sur les droits humains, les indicateurs les plus courants relatifs à l'éducation et les thèmes transversaux de l'ODD n°4, le guide cherche à vous aider à vous interroger sur les indicateurs proposés, à les contester et à présenter des points de vue alternatifs. Les indicateurs mondiaux et thématiques proposés pour l'ODD n°4 constituent la base du présent guide et sont présentés en annexe.

PASSE A L'ACTION!

1^e étape : Déterminez si votre pays élabore ses propres indicateurs nationaux relatifs à l'ODD n°4. Votre première tâche consiste, si cela n'est pas le cas, à plaider en faveur de l'élaboration d'un tel ensemble d'indicateurs ou, si cela est le cas, à répondre aux questions suivantes : qui, quand et quoi?

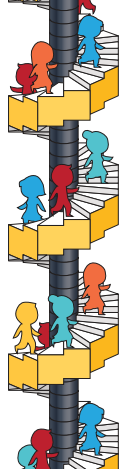
2^e étape : Faites en sorte que votre syndicat soit représenté dans le processus et reconnu en tant qu'expert et acteur de premier plan.

MISE EN ŒUVRE NATIONALE D'UN AGENDA MONDIAL

Les mêmes cibles des ODD s'appliquent à tous les pays de la planète, malgré les différences qu'ils présentent en termes de contexte et de circonstances. Bien que tous les Etats soient tenus de réaliser ces objectifs, les priorités, les difficultés, le rythme et le calendrier divergeront à l'échelle nationale. Les pays devraient adapter les cibles à leurs propres contextes en étudiant la meilleure façon de promouvoir leur réalisation en coopération avec les parties prenantes, telles que les enseignant(e)s, les syndicats de l'éducation et les autres acteurs concernés.

Les indicateurs mondiaux seront utilisés afin de suivre et de comparer les efforts et les progrès des pays mais ne devraient pas nuire à la planification nationale ou restreindre leur autonomie.





ENSEMBLE ACTUEL D'INDICATEURS MONDIAUX ET THEMATIQUES RELATIFS A L'ODD N° 4

Les indicateurs mondiaux proposés sont soulignés de couleur plus foncée; tous les autres indicateurs sont thématiques. Le texte en rouge souligne les zones où d'autres indicateurs doivent être élaborés, comme identifié par le Groupe de coordination technique à l'occasion de sa réunion en octobre 2016.



Enseignement primaire et secondaire	Cible 4.1	D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	Fera l'objet d'un suivi en 2017	Doit être approfondi
Apprentissage	4.1.1	Proportion d'enfants et de jeunes : (a) 2e/3e année de cycle primaire; (b) en fin du cycle primaire; et (c) en fin du premier cycle du secondaire ayant atteint au moins le niveau minimal de compétence en (i) lecture et (ii) mathématiques par genre	OUI	OUI
	4.1.2	Administration d'une mesure des acquis de l'apprentissage représentative au plan national (a) en 2e/3e année de cycle primaire; (b) en fin du cycle primaire; et (c) en fin de premier cycle du secondaire	OUI	
Achèvement	4.1.3	Taux brut d'admission à la dernière année d'études (cycle primaire, premier cycle du secondaire)	OUI	
	4.1.4	Taux d'achèvement (cycle primaire, premier cycle du secondaire et second cycle du secondaire)	OUI	
Participation	4.1.5	Taux d'enfants non scolarisés (cycle primaire, premier cycle du secondaire et second cycle du secondaire)	OUI	
	4.1.6	Pourcentage des enfants ayant dépassé l'âge normal d'une année d'études (cycle primaire, premier cycle du secondaire)	OUI	
Offre	4.1.7	Nombre d'années d'enseignement primaire et secondaire (a) gratuit et (b) obligatoire garanti dans les cadres juridiques	OUI	



Petite enfance

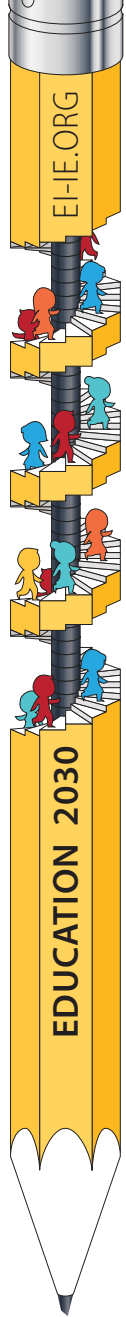
	Cible 4.2	D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire	Fera l'objet d'un suivi en 2017	Doit être approfondi
<i>Etat de préparation à l'école primaire</i>	4.2.1	Proportion d'enfants de moins de cinq ans par genre dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial	OUI	OUI
<i>Participation</i>	4.2.2	Taux de participation par genre à des activités organisées d'apprentissage (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire)	OUI	
<i>Etat de préparation à l'école primaire</i>	4.2.3	Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans qui vivent dans des environnements d'apprentissage familiaux positifs et stimulants	NON	OUI
<i>Participation</i>	4.2.4	Taux brut de scolarisation de la petite enfance dans (a) l'éducation préscolaire et (b) un autre dispositif éducatif	OUI	
<i>Offre</i>	4.2.5	Nombre d'années d'éducation préscolaire (a) gratuite et (b) obligatoire garantie dans les cadres juridiques	OUI	



EFTP et Enseignement supérieur

	Cible 4.3	D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel et postsecondaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable	Fera l'objet d'un suivi en 2017	Doit être approfondi
<i>Participation</i>	4.3.1	Taux de participation par genre des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation formelle ou non formelle au cours des 12 mois précédents	OUI	OUI
	4.3.2	Taux brut de scolarisation de l'enseignement postsecondaire par genre	OUI	
	4.3.3	Taux de participation aux programmes d'enseignement technique-professionnel (15- 24 ans) par genre	OUI	
Autres domaines devant être approfondis		Coût abordable, qualité	sans objet	OUI



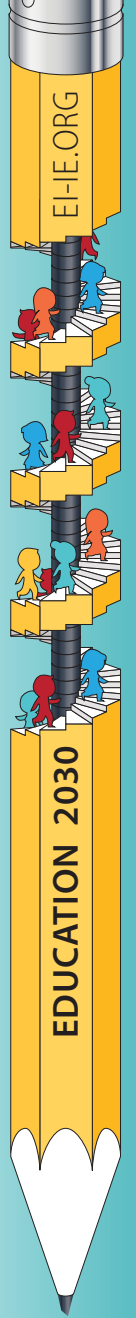


Compétences relatives à l'emploi		Cible 4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes, disposant des compétences notamment techniques et professionnelles, pertinentes à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat	Fera l'objet d'un suivi en 2017	Doit être approfondi
Compétences	4.4.1	Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences en informatique et en communication (TIC), par type de compétence	OUI	OUI
	4.4.2	Pourcentage de jeunes/adultes ayant atteint au moins le niveau de compétence minimal en culture numérique	NON	OUI
	4.4.3	Taux de réussite scolaire des jeunes/adultes par groupe d'âge, situation au regard de l'activité économique, niveaux d'études et orientation du programme	OUI	OUI pour simplifier
	Autres domaines devant être approfondis	Mesures d'un plus large éventail de compétences relatives au travail que celles liées au TIC, autres indicateurs liés à l'emploi	sans objet	OUI



Equité		Cible 4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les genres dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle	Fera l'objet d'un suivi en 2017	Doit être approfondi
Politiques	4.5.1	Indices de parité (femmes/hommes, rural/urbain, quintile de revenu inférieur/supérieur et autres éléments : handicap, populations autochtones et conflit au fur et à mesure de la disponibilité des données) pour tous les indicateurs de l'éducation de cette liste qui peuvent être ventilés.	OUI	
	4.5.2	Pourcentage d'élèves dans le cycle primaire dont la première langue ou la langue maternelle est la langue d'instruction	NON	OUI
	4.5.3	Degré auquel les politiques explicites basées sur la formule réaffectent les ressources de l'éducation en faveur des populations défavorisées	NON	OUI
	4.5.4	Dépenses pour l'éducation par élève par niveau d'études et source de financement	OUI	
	4.5.5	Pourcentage de l'aide totale à l'éducation allouée aux pays les moins avancés	OUI	





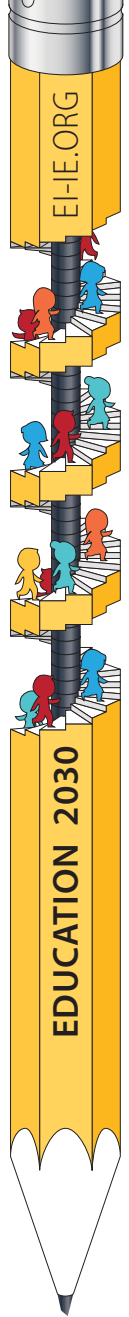
**Lecture/
écriture et
calcul**

Cible 4.6 D'ici 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes sachent lire, écrire et compter		Fera l'objet d'un suivi en 2017	Doit être approfondi	
<i>Compétences</i>	4.6.1	Pourcentage de la population d'un groupe d'âge donné par genre ayant atteint au moins un niveau de compétence fonctionnelle fixé (a) en lecture/écriture et (b) calcul	OUI	OUI
	4.6.2	Taux d'alphabétisme des jeunes/adultes	OUI	
<i>Participation</i>	4.6.3	Taux de participation des jeunes/adultes aux programmes d'alphabétisation	NON	OUI



Citoyenneté mondiale

Cible 4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et des modes de vie durables, des droits humains, de l'égalité des genres, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable		Fera l'objet d'un suivi en 2017	Doit être approfondi	
<i>Offre</i>	4.7.1	Degré d'intégration de (i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et (ii) l'éducation au développement durable, y compris l'égalité des sexes et le respect des droits de l'homme, dans : (a) les politiques nationales d'éducation, (b) les programmes d'enseignement, (c) la formation des enseignant(e)s et (c) l'évaluation des élèves	OUI	OUI
	4.7.2	Pourcentage d'écoles qui dispensent une éducation au VIH et à la sexualité fondée sur les compétences utiles pour la vie	NON	OUI
	4.7.3	Degré auquel le cadre du Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme est mis en œuvre au niveau national (conformément à la Résolution 59/113 de l'Assemblée générale des Nations Unies)	NON	OUI
<i>Connaissances</i>	4.7.4	Pourcentage d'élèves d'un groupe d'âge donné (ou d'un niveau d'études) montrant une compréhension adéquate des questions relatives à la citoyenneté mondiale et à la durabilité	NON	OUI
		Pourcentage d'élèves de 15 ans montrant une maîtrise des connaissances de la science environnementale et de la géoscience	NON	OUI
Autres domaines devant être approfondis	Attitudes et valeurs, apprentissage tout au long de la vie/ indicateurs qualitatifs non-formels	sans objet	OUI	



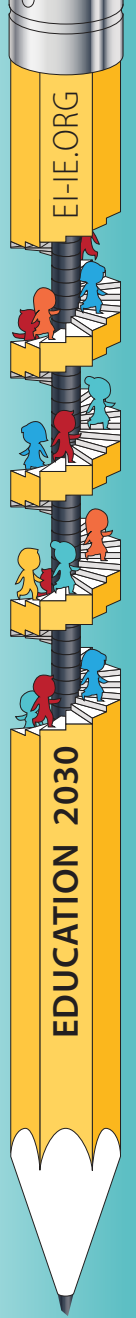
Environnement scolaire

Cible 4.a		D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	Fera l'objet d'un suivi en 2017	Doit être approfondi
Ressources	4.a.1	Proportion d'établissements scolaires ayant accès à : (a) l'électricité; (b) Internet à des fins pédagogiques; et (c) des ordinateurs à des fins pédagogiques	OUI	
		Proportion d'écoles dotées : (d) d'infrastructures et de matériels adaptés aux élèves handicapés	OUI	OUI
		Proportion d'établissements scolaires ayant accès à : (e) une alimentation de base en eau potable; (f) des installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes; et (g) des équipements de base pour le lavage des mains (conformément aux indicateurs définis dans le cadre de l'initiative Eau, assainissement et hygiène pour tou(te)s (WASH)	OUI	
Environnement	4.a.2	Pourcentage d'élèves victimes d'intimidation, de châtement corporel, de harcèlement, de violence, de discrimination et d'abus sexuels	NON	OUI
		Nombre d'attaques ciblant les élèves, le personnel et les établissements	NON	OUI
	Autres domaines devant être approfondis	Dépenses, normes nationales de qualité	sans objet	OUI

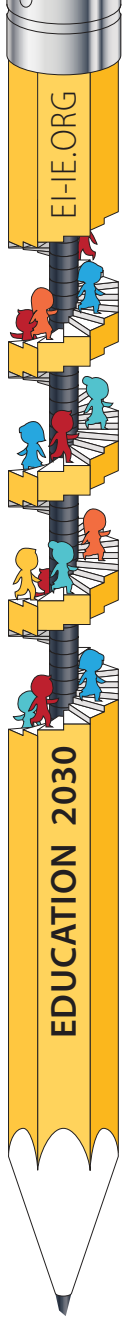


Bourses d'études

Cible 4.b		D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits Etats insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement	Fera l'objet d'un suivi en 2017	Doit être approfondi
Nombres	4.b.1	Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et type de formation	YES	
	4.b.2	Nombre de bourses d'études de l'enseignement supérieur accordées par pays bénéficiaire	NO	YES
	Autres domaines devant être approfondis	Soutien en faveur des élèves marginalisés	sans objet	OUI



Enseignant(e)s	Cible 4.c D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignant(e)s qualifié(e)s, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignant(e)s dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits Etats insulaires en développement		Fera l'objet d'un suivi en 2017	Doit être approfondi
<i>Enseignant(e)s formé(e)s</i>	4.c.1	Proportion d'enseignant(e)s par genre dans : (a) le préscolaire; (b) le cycle primaire; (c) le premier cycle du secondaire; et le (d) second cycle du secondaire qui ont au moins suivi, avant leur entrée en fonction ou en cours d'activité, les formations organisées à leur intention (notamment dans le domaine pédagogique) qui sont requises pour pouvoir enseigner au niveau pertinent dans un pays donné	OUI	
<i>Enseignant(e)s qualifié(e)s</i>	4.c.2	Ratio élèves/enseignant(e) formé(e) par niveau d'études	OUI	
	4.c.3	Proportion d'enseignant(e)s qualifié(e)s selon les normes nationales par niveau d'études et type d'établissement	OUI	
	4.c.4	Ratio élèves/enseignant(e) qualifié(e) par niveau d'études	OUI	
<i>Motivation</i>	4.c.5	Salaire moyen des enseignant(e)s par rapport aux autres professions exigeant un niveau comparable de formation et de qualification	NON	OUI
	4.c.6	Taux d'attrition des enseignant(e)s par niveau d'études	OUI	
<i>Soutien</i>	4.c.7	Pourcentage d'enseignant(e)s qui ont bénéficié de la formation continue au cours des 12 derniers mois, par type de formation	NON	OUI



3 QU'EST-CE QU'UN BON INDICATEUR?

Le Cadre d'action Education 2030 établit cinq critères auxquels doit répondre tout indicateur efficace dans le domaine de l'éducation.

- 1) Pertinence**
- 2) Cohérence avec les concepts présentés dans les cibles**
- 3) Faisabilité d'un recueil de données régulier dans l'ensemble des pays**
- 4) Facilité de communication à une audience mondiale**
- 5) Intelligibilité**

Le recueil et la disponibilité des données représentent un défi. Il existe en effet souvent un décalage entre les données dont nous disposons et celles dont nous aurions besoin. Le ratio élèves par enseignant(e) en est une illustration : bien que le ratio élève par enseignant(e) qualifié(e) nous soit d'une bien plus grande utilité, il est généralement difficile de recueillir des données sur cet indicateur. Le danger est que les difficultés liées au recueil de données se traduisent par des indicateurs

inadéquats, et par conséquent par des priorités politiques mal éclairées.

Vous pourrez également, dans certains cas, juger important de compléter les données quantitatives (exprimées en nombres) par des données qualitatives. Par exemple, dans le domaine de la formation des enseignant(e)s, il peut être important de vous entretenir avec des enseignant(e)s afin d'identifier les obstacles à leur participation au développement professionnel continu. Leurs réponses ne peuvent pas être exprimées de manière quantitative. Pourtant, elles fournissent des indications précieuses sur la raison de l'échec de certaines politiques et sur la façon dont elles peuvent être améliorées.

Toutefois, le fait de disposer des données ne suffit pas; celles-ci doivent être fiables et valables. La fiabilité a trait à la cohérence et la répétabilité d'une mesure. La validité correspond quant à elle au degré auquel les données mesurent ce qu'elles sont censées mesurer.

Des différences apparaissent également d'un pays à l'autre dans le domaine du recueil et de

l'analyse des données. Certains pays recueillent des données depuis longtemps et disposent de systèmes à cet égard. D'autres en revanche sont privés des ressources à la fois financières et humaines leur permettant de recueillir les données pour l'ensemble des indicateurs des ODD.

Et comme la réalité n'est jamais simple, les statistiques sont souvent recueillies par de nombreuses institutions et à des niveaux différents. Les indicateurs des ODD relèvent, dans une majorité de pays, du bureau national chargé des statistiques, alors que les statistiques de l'éducation sont souvent recueillies et analysées par le ministère de l'Education. Il est possible dans ces circonstances que les acteurs responsables des indicateurs de l'ODD n°4 n'aient pas les compétences et la compréhension requises vis-à-vis des indicateurs de l'éducation.

La plupart des Etats n'accepteront que les données dites officielles, c'est-à-dire les données recueillies et analysées par une agence publique, qu'ils considèrent comme un gage de crédibilité et de fiabilité des données. Les indicateurs mondiaux des ODD reposeront

1) Pertinence

Il fournit des informations dont nous devons avoir connaissance sur le système éducatif et les progrès vers la réalisation de l'ODD n°4 relatif à l'éducation de qualité pour tou(te)s.

2) Cohérence avec les concepts présentés dans les cibles

Il correspond directement à la cible qu'il vise à mesurer.

3) Faisabilité en termes de recueil de données régulier (sans nécessairement être annuel) dans l'ensemble des pays

L'information est disponible à un coût raisonnable ou peut être recueillie en temps utile afin d'éclairer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques.

4) Facilité de communication à une audience mondiale

Les indicateurs sont facilement compréhensibles, même par les personnes n'appartenant pas au secteur de l'éducation.

5) Intelligibilité

Les éléments mesurés par l'indicateur sont clairs, tout comme l'information qu'il fournit sur l'état d'avancement de la réalisation de la cible.

par exemple exclusivement sur des données officielles.

Toutefois, de nombreux acteurs et parties prenantes de la société mènent des recherches et recueillent des données. Dans ces conditions, il est important d'examiner la façon dont ces données peuvent être exploitées dans le processus d'élaboration des rapports des ODD. Il est possible que des données générées par les citoyen(ne)s éclairent des aspects dont les données publiques ne rendent pas compte.

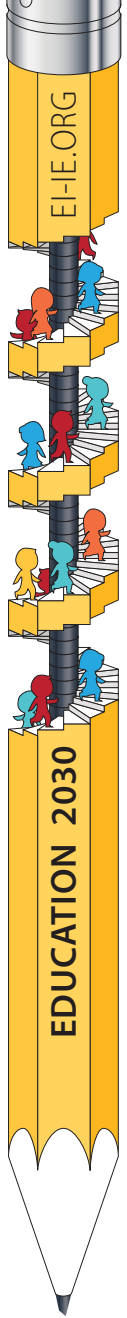
PASSE A L'ACTION!

Renseignez-vous sur la situation dans votre pays. Existe-t-il une autorité chargée de recueillir et d'analyser les données sur l'éducation? Quelles sont les données recueillies concernant l'éducation, par qui et à quelle fréquence?

Les données sont-elles accessibles au public?

Votre syndicat recueille-t-il des données afin de contribuer à mieux rendre compte des questions relatives aux enseignant(e)s et à l'éducation.





4 INDICATEURS FONDES SUR LES DROITS HUMAINS

Garantir l'éducation de qualité pour tou(te)s est l'un des objectifs de développement durable. Toutefois, il s'agit fondamentalement d'une obligation de tous les Etats conformément au droit international des droits humains. Tous les indicateurs de l'éducation devraient par conséquent être fondés et alignés sur les droits humains.

Les indicateurs fondés sur les droits humains aident à déterminer

- 1) le degré auquel les Etats s'acquittent, en tant que porteurs de devoirs, de leurs obligations, et
- 2) la mesure dans laquelle les titulaires de droits exercent leur droit à une éducation de qualité.

Le premier élément porte sur l'action de l'État : l'éducation gratuite est-elle assurée, tandis que le deuxième a trait aux résultats : combien d'enfants ont-ils accès à l'éducation gratuite?

Ces deux dimensions sont mesurées à travers trois types d'indicateurs : les obligations des Etats le sont par les indicateurs dits structurels et de processus. Les indicateurs de

résultats permettent quant à eux de mesurer l'exercice du droit à l'éducation. Cela se traduit concrètement par les éléments suivants :

Les indicateurs structurels ciblent les efforts législatifs des gouvernements. Cela signifie qu'ils n'indiqueront pas, par définition, si une loi est appliquée. La législation relative à l'enseignement primaire et secondaire gratuit (cible 4.1) en est une illustration.

Les indicateurs de processus portent sur les mesures prises par les Etats pour mettre en œuvre les lois garantissant le droit à l'éducation, comme par exemple le pourcentage d'écoles gratuites (cible 4.1), le ratio élèves par enseignant(e) formé(e) et qualifié(e) (cible 4.c), et la participation des enseignant(e)s et de leurs organisations représentatives à la formulation des politiques et des stratégies.

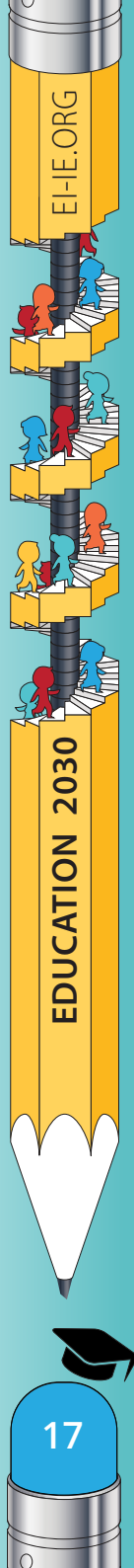
Les indicateurs de résultats s'intéressent quant à eux aux résultats de ces initiatives législatives et politiques, c'est-à-dire le degré de réalisation du droit à l'éducation, comme par exemple le pourcentage de la population achevant le second cycle, gratuit, du secondaire (cible 4.1).

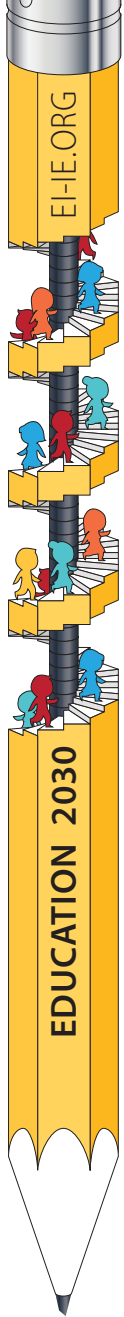
Les Etats membres ont tendance à favoriser les indicateurs de résultats afin de savoir s'ils sont en voie de réaliser les objectifs. Ce sont pourtant les indicateurs structurels et de processus qui nous permettent de rendre compte de certains concepts plus complexes liés au droit à l'éducation, tels que la qualité. Il est par conséquent important de veiller à disposer d'indicateurs structurels, de processus et de résultats.

PASSE A L'ACTION!

A qui ressemblent les indicateurs de l'éducation dans votre pays? Existe-t-il des indicateurs structurels et de processus, outre les indicateurs de résultats?

Que peut faire votre syndicat pour promouvoir l'adoption d'autres indicateurs fondés sur les droits humains? Qui sont vos alliés?





5 LES INDICATEURS DE L'ÉDUCATION LES PLUS COURANTS

Les pays procèdent déjà au recueil et à l'analyse de données sur l'éducation, souvent avec le soutien d'organisations internationales, telles que l'Institut de statistique de l'UNESCO, la Banque mondiale et l'OCDE.

Il est bon d'examiner, en plus des indicateurs de l'ODD n°4, ceux qui font déjà l'objet d'un suivi régulier. Certains d'entre eux ont servi à réaliser le suivi des Objectifs du millénaire pour le développement (taux net de scolarisation et parité des genres dans le primaire), d'autres sont probablement liés à la mise en œuvre de votre plan national pour l'éducation. Même s'ils existent depuis longtemps, ces indicateurs restent importants dans la mesure où ils nous aident à assurer le suivi des défis qui continuent à se poser en ce qui concerne l'accès et la scolarisation, ainsi que l'égalité des genres à différents niveaux d'enseignement.

PASSE A L'ACTION!

Renseignez-vous sur les indicateurs de l'éducation pour lesquels votre gouvernement recueille des données, la fréquence et les acteurs concernés. Le recueil des statistiques sur l'éducation est-il assuré par le bureau national de statistique ou le ministère de l'Éducation?

TAUX DE SCOLARISATION

POURQUOI? Les taux de scolarisation permettent d'indiquer le niveau de participation dans l'éducation. Les taux de scolarisation peuvent être bruts ou nets. Ils sont calculés séparément pour les différents niveaux du système éducatif (primaire, secondaire et postsecondaire).

Les taux de scolarisation indiquent souvent des disparités en termes d'accès, qui à leur tour illustrent souvent des structures d'exclusion et de discrimination. La ventilation des données permet d'analyser l'impact du genre, du revenu et de la zone géographique, comme c'est le cas des indicateurs des ODD, mais également de l'appartenance ethnique, de la langue maternelle ou du handicap. D'autres facteurs à prendre en compte incluent la présence d'écoles et les circonstances, telles que l'impact des situations d'urgence et/ou du conflit.

TAUX BRUT DE SCOLARISATION (TBS)

DEFINITION? Scolarisation totale dans le cycle primaire, indépendamment de l'âge, exprimée en pourcentage de la population d'âge scolaire primaire officiel.

Le TBS peut être supérieur à 100% dans la mesure où il inclut le nombre total d'élèves de tout âge scolarisés à un niveau d'enseignement donné. Il inclut par conséquent les élèves dont l'âge est inférieur ou supérieur à l'âge normal de l'année d'étude en question (ceux qui ont commencé leurs études tôt/tard ou qui redoublent).

COMMENT LE CALCULER? En divisant le nombre d'élèves scolarisés (en primaire) par le nombre potentiel d'élèves scolarisés (en primaire).

TAUX NET DE SCOLARISATION (TNS)

DEFINITION? Nombre total d'élèves scolarisés appartenant au groupe d'âge du niveau d'éducation donné, exprimé en pourcentage de la population totale de ce groupe d'âge.

Le TNS indique le degré de couverture

de la population d'âge scolaire officiel. Le taux ne peut par conséquent pas dépasser 100%. Un pourcentage inférieur ne signifie pas nécessairement que les autres enfants ne sont pas scolarisés. Ceux-ci peuvent en effet être scolarisés à d'autres niveaux.

La différence entre le TBS et le TNS montre l'incidence de la scolarisation des enfants dont l'âge est inférieur ou supérieur à l'âge normal des élèves d'un niveau d'enseignement donné.

COMMENT LE CALCULER? En divisant le nombre d'élèves scolarisés appartenant au groupe d'âge scolaire primaire officiel par la population du même groupe d'âge, puis en multipliant le résultat par 100.

Des indicateurs, tels que les taux d'achèvement, les taux de redoublement, les taux d'abandon pour chaque niveau d'enseignement et les taux de passage (du primaire au secondaire par exemple) sont utilisés en complément du taux de scolarisation pour donner une image plus complète de la situation.

☛ Il est facile d'employer les taux de scolarisation dans le cycle primaire

ou secondaire pour lesquels le but manifeste- et l'obligation - est un taux de scolarisation et d'achèvement de 100%. La situation se complique dans l'enseignement technique et professionnel ou postsecondaire, pour lequel les pays devront convenir de critères de référence. Lorsqu'ils sont associés aux taux d'achèvement, les indicateurs peuvent également nous donner des informations sur les taux d'abandon et sur QUI abandonne QUAND.

☛ Certains indicateurs ne se prêtent pas à la mesure d'impact à court terme mais exigent une perspective à long terme. Il est par exemple impossible d'obtenir des résultats ou des progrès rapides en ce qui concerne le taux de scolarisation des étudiant(e)s issu(e)s de groupes marginalisés dans l'enseignement supérieur dans la mesure où celui-ci dépend dans une large mesure de leur capacité à accéder et achever une éducation de la petite enfance, primaire et secondaire de qualité.

TBS & TNS

TBS = enfants scolarisés de tout âge

TNS = enfants scolarisés dans un groupe d'âge défini

EXEMPLES de taux bruts et nets de scolarisation dans le cycle primaire pour les deux genres (année 2014, UIS) :

Togo:	TBS : 125	TNS : 91
Libéria:	TBS : 96	TNS : 38
Népal:	TBS : 135	TNS : 94

LIEN AVEC LES ODDs

Les taux de scolarisation sont utilisés, dans le cadre des indicateurs des ODD, parallèlement aux taux d'achèvement, aux taux d'enfants non scolarisés, de participation et de réussite. Ils sont également inclus dans les cibles suivantes :

4.1.4 Taux d'achèvement (cycle primaire, premier cycle du secondaire et second cycle du secondaire)

4.1.5 Taux d'enfants non scolarisés (cycle primaire, premier cycle du secondaire et second cycle du secondaire)

4.2.2 Taux de participation à des activités organisées d'apprentissage (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire)

4.2.4 Taux brut de scolarisation de la petite enfance dans a) l'éducation préscolaire et b) le développement éducatif de la petite enfance

4.3.2 Taux brut de scolarisation de l'enseignement postsecondaire

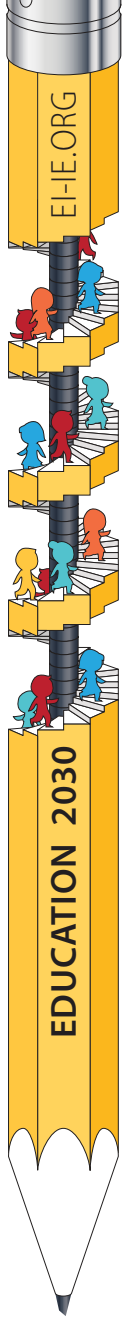
4.3.3 Taux de participation aux programmes d'enseignement technique-professionnel (15-24 ans)

4.4.3 Taux de réussite scolaire des jeunes/adultes par tranche d'âge, situation au regard de l'activité économique, niveaux d'études et orientation du programme

4.6.3 Taux de participation des jeunes/adultes aux programmes d'alphabétisation

Pour en savoir plus sur ces indicateurs, veuillez vous référer au tableau à la page 8.





INDICE DE PARITE DES GENRES

POURQUOI? L'indice de parité des genres aide à mesurer les progrès réalisés dans le domaine de la parité des genres dans l'éducation.

DEFINITION? Ratio filles/femmes garçons/hommes L'emploi de ce ratio cible de manière générale au minimum la scolarisation à différents niveaux d'enseignement. Il peut toutefois également s'appliquer à tous les indicateurs de l'éducation. La recommandation relative à la cible n°4.5 est d'appliquer l'Indice de parité des genres à tous les éducateurs relatifs à l'éducation.

Un indice de parité des genres d'une valeur égale à 1 indique la parité entre filles et garçons. Une valeur inférieure à 1 indique généralement une disparité en faveur des garçons, alors qu'une valeur supérieure à 1 est un indicateur de disparité en faveur des filles.

COMMENT LE CALCULER? En divisant la valeur de l'indicateur pour les filles par la valeur de l'indicateur pour les garçons. Il est par conséquent possible de calculer l'Indice de parité des genres de tous les indicateurs en matière d'éducation pour lesquels vous disposez des valeurs femmes et hommes.

Indice de parité des genres et taux brut de scolarisation

Exemples d'**Indice de parité des genres** du **taux brut de scolarisation dans le cycle primaire** (année 2014, UIS) :

Togo :	0,94	TBS des filles :	121.4028
		divisé par celui des garçons :	128.80454
			= 0.94254
Libéria :	0,92		
Népal :	1,08		

Malgré les progrès importants réalisés dans le domaine de la parité des genres dans le cycle primaire; celle-ci reste **un défi de taille dans le secondaire** :

Togo :	aucune donnée disponible
Libéria :	Premier cycle du secondaire 0,81 Second cycle du secondaire 0,74
Népal :	Premier cycle du secondaire 1,08 Second cycle du secondaire 1,06

LIEN AVEC LES ODDs

Les Indices de parité des genres seront utilisés pour tous les indicateurs de l'objectif 4 qui peuvent être ventilés (précisés ci-après). La ventilation des données sera réalisée par genre, milieu (rural/urbain), revenu (quintile le plus riche / quintile le plus pauvre) et tiendra également compte du handicap, de l'appartenance autochtone et des zones affectées par le conflit à mesure que les données seront disponibles.

RATIO ELEVES PAR ENSEIGNANT(E)

POURQUOI? Le ratio élèves par enseignant(e) indique le nombre d'élèves par enseignant(e) et permet une analyse des ressources et de l'investissement dans la qualité du système éducatif. Ces données sont essentielles au contrôle du respect des normes nationales.

DEFINITION? Le taux élèves par enseignant(e) se réfère au nombre moyen d'élèves par enseignant(e) à un niveau donné du système éducatif.

Il est généralement considéré qu'un faible ratio élèves par enseignant(e) implique des classes à effectifs moins importants, davantage de temps consacré à chaque élève et une éducation de meilleure qualité. Le ratio n'indique toutefois pas nécessairement si les enseignant(e)s sont formé(e)s et qualifié(e)s ou soutenu(e)s par des conditions de travail décentes. L'IE a préconisé par conséquent l'adoption d'un ratio élèves par enseignant(e) formé(e), ainsi que par enseignant(e) qualifié(e), lesquels sont inclus dans les indicateurs thématiques dans le cadre de la cible 4.c (4.c.2 et 4.c.4). Ils font partie des indicateurs pour lesquels il existe peu de données. De nombreux pays ne sont donc actuellement pas en mesure de rendre compte de ces ratios.

L'Institut de statistique de l'UNESCO tend à privilégier un critère de référence de 40:1 vis-à-vis de l'estimation du coût de l'accès et de la qualité de l'éducation. Les moyennes peuvent toutefois être trompeuses. Les ratios peuvent en effet masquer de grandes divergences au sein d'un pays. Plusieurs études menées par l'IE et ses affiliés ont montré une

grande variation entre les statistiques officielles sur le ratio élèves par enseignant(e) et la situation sur le terrain.

COMMENT LE CALCULER? En divisant le nombre total d'élèves scolarisés à un niveau d'enseignement par le nombre d'enseignant(e)s à ce même niveau.

Ratio élèves/enseignant(e)

Exemples de ratio élèves par enseignant(e) **dans le primaire** (année 2014, UIS):

Togo :
41 élèves par enseignant(e)

Libéria :
26 élèves par enseignant(e)

Népal:
24 élèves par enseignant(e)

Ethiopie:
64 élèves par enseignant(e)

Mozambique:
54 élèves par enseignant(e)

Pakistan:
47 élèves par enseignant(e)

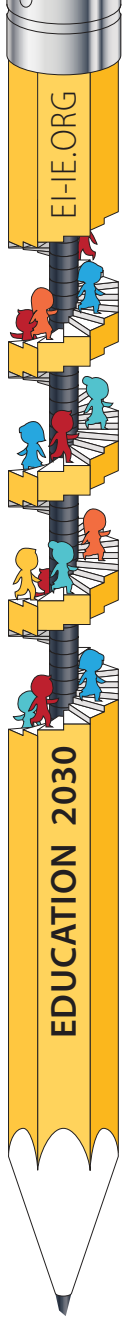
LIEN AVEC LES ODDs

La cible 4c oblige les Etats à accroître le nombre d'enseignant(e)s qualifié(e)s. L'éducation de qualité exige cependant que les enseignant(e)s soient à la fois formés et qualifiés. Ces deux points devraient ainsi faire l'objet d'indicateurs, comme cela est le cas des indicateurs thématiques 4.c.2 et 4.c.4 :

4.c.2 Ratio élèves/enseignant(e) formé(e) par niveau d'études

4.c.2 Ratio élèves/enseignant(e) qualifié(e) par niveau d'études





6 DOMAINES PRIORITAIRES RELATIFS AU SUIVI DES ODD

Certains domaines relatifs au suivi de la mise en œuvre de l'ODD n°4 sont, selon nous, prioritaires. Ceux-ci pourraient être considérés comme l'élément central de l'ODD n°4 ou plutôt comme les conditions préalables au succès de l'ODD n°4 : rôle de l'état; équité et égalité; qualité; enseignant(e)s; et financement. Il s'agit de thèmes transversaux qui s'appliquent à l'ensemble des cibles.

L'IE a promu avec succès l'intégration de nombre de nos indicateurs proposés dans l'ensemble actuel d'indicateurs de l'ODD n°4 (voir tableau à la page 8)

PASSE A L'ACTION!

Renseignez-vous sur les instruments relatifs aux droits humains et les engagements pris par votre gouvernement à travers le projet Right to Education (Droit à l'éducation).

MESURER LE ROLE DE L'ETAT ET L'OFFRE DE L'EDUCATION GRATUITE

Les Etats ont convenu de garantir le droit à l'éducation au moyen de plusieurs instruments relatifs aux droits humains ainsi qu'à une éducation de qualité pour tou(te)s par le biais des ODD. Etant donné que la réalisation de l'ODD n°4 incombe à l'Etat, les indicateurs devraient porter sur l'Etat et les actions qu'il mène. Cela signifie que l'accent devrait non plus porter sur les mesures de réussite individuelle mais sur les gouvernements et les investissements dans les systèmes éducatifs équitables et de qualité.

ETUDE DE CAS :

CIBLE 4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles.

Bien que cette cible ait trait à l'enseignement primaire et secondaire

gratuit, un seul indicateur parmi les indicateurs thématiques proposés vise à mesurer l'élément suivant : Nombre d'années d'enseignement primaire et secondaire (i) gratuit et (ii) obligatoire garanti dans les cadres juridiques.

Il s'agit d'un bon exemple d'indicateur structurel (portant exclusivement sur les cadres juridiques) qui doit donc être complété par des indicateurs sur la réalisation de l'éducation gratuite dans la pratique. Par ailleurs, l'interprétation de l'enseignement secondaire étant souvent réduite au premier cycle, le premier et le second cycle de l'enseignement secondaire devraient être mentionnés de manière spécifique. Exemples d'indicateurs supplémentaires possibles :

- Pourcentage d'écoles primaires et d'écoles du premier cycle du secondaire percevant des frais de scolarité
- Pourcentage des dépenses des ménages consacrées à l'enseignement primaire
- Pourcentage d'écoles du second cycle

du secondaire percevant des frais de scolarité

- Pourcentage d'élèves d'un groupe d'âge achevant (i) l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire gratuits; (ii) le deuxième cycle du secondaire gratuit

Nota Bene

NB! L'offre de l'éducation gratuite implique également la suppression des coûts indirects de l'éducation, tels que les coûts des matériels d'apprentissage, des uniformes, des repas et de transport à/de l'école. Des indicateurs supplémentaires possibles incluent à cet égard :

- Pourcentage de matériels d'apprentissage/manuels scolaires gratuits disponibles
- Pourcentage des dépenses des ménages consacrées aux coûts indirects de l'enseignement primaire (uniformes, repas scolaires, matériels, transport).

L'une des façons les plus courantes d'analyser l'impact des revenus consiste à diviser la population en quintiles, c'est-à-dire en cinq parts égales, le quintile supérieur étant le plus riche et le quintile inférieur le plus pauvre, comme cela est le cas dans l'indicateur ci-dessous portant sur le pourcentage d'enfants de ménages pauvres scolarisés à différents niveaux. Les indicateurs peuvent également porter sur les résultats sur une période donnée. Par exemple, l'un des objectifs de l'ODD n°4 est de réduire l'écart entre les enfants riches et pauvres. Le deuxième indicateur ci-dessous examine ainsi si l'écart se réduit ou non.

- Pourcentage d'enfants du quintile inférieur scolarisés dans le cycle primaire et dans le premier et dans le second cycles du secondaire
- Réduction de la différence des taux de participation des enfants des quintiles inférieur et supérieur dans le cycle primaire et dans le premier et le deuxième cycle du secondaire

L'Etat a également l'obligation de superviser et de réglementer le secteur de l'éducation pour assurer la qualité et l'accès et faire en sorte que tous les enfants terminent

leur scolarité. Le suivi de cette obligation peut être réalisé à travers les indicateurs suivants :

- Le droit à l'éducation est garanti dans la Constitution
- Existence de normes nationales de qualité pour chaque niveau d'enseignement
- Existence d'un organe/mécanisme de suivi dont la mission est de contrôler le respect des normes minimales en matière d'éducation à chaque niveau d'enseignement
- Les normes nationales en matière d'éducation s'appliquent à l'enseignement privé
- Pourcentage d'établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels appliquant les normes nationales de qualité
- Pourcentage d'écoles publiques dans (i) l'éducation de la petite enfance; (ii) l'éducation pré-primaire; (iii) le cycle primaire et le premier cycle du secondaire; et (iv) le deuxième cycle du secondaire
- Existence d'un plan / d'une stratégie national(e) en faveur de l'accès, de l'inclusion des groupes marginalisés et de l'achèvement de leur scolarité
- Le droit des personnes handicapées à l'éducation (Article 24 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées) est garanti dans votre cadre législatif national

PASSE A L'ACTION!

La cible 4.3 se réfère à un enseignement technique, professionnel et tertiaire d'un coût abordable, tandis que le droit à l'éducation engage les Etats à assurer progressivement la gratuité de l'éducation post-primaire. Quelle est la définition du terme « abordable » dans votre pays? La définition de ce terme est le seul moyen de garantir la réalisation de cibles vagues comme celle-ci.

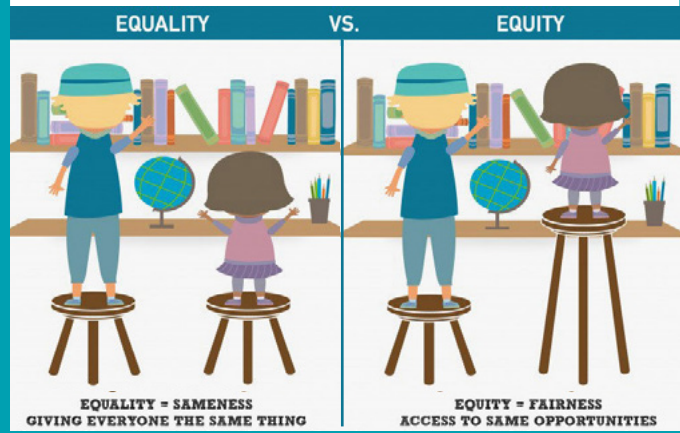


MESURER L'ÉQUITÉ ET L'ÉGALITÉ

L'égalité et la non-discrimination sont des principes de droits humains qui devraient être intégrés à tous les indicateurs. Le document politique de l'IE sur les droits humains et syndicaux considère les éléments suivants comme des motifs de discrimination : l'âge, le handicap, l'appartenance ethnique ou autochtone, le genre, l'identité ou l'orientation sexuelle, la langue, l'état civil, le statut migratoire, le militantisme politique, la religion, le statut socio-économique et l'affiliation syndicale notamment.

Différence entre équité et égalité

L'égalité signifie que chacun est traité de la même façon, tandis que l'équité part du principe que différentes personnes exigent un soutien différent pour réussir. Les deux approches sont mises en œuvre par souci de justice sociale. L'égalité quant à elle ne fonctionne uniquement que si le soutien est le même pour tous.



La façon la plus courante d'analyser l'inégalité consiste à ventiler les données. Celle-ci implique de diviser la population en groupes et d'examiner les différences en termes de résultats. La ventilation des données par genre, lieu et revenu permet ainsi de comparer la situation des filles par rapport aux garçons, des élèves de milieu rural par rapport à ceux de milieu urbain et des élèves les plus pauvres par rapport aux plus aisés (voir page 25).

Contrairement aux indicateurs structurels et de processus qui se réfèrent aux lois et aux politiques en place dont le but est de garantir une éducation équitable et inclusive, les indicateurs ventilés de résultats présentent un examen des résultats. Toutefois, bien qu'un résultat inégal soit le reflet d'un système inégal, il ne nous aidera peut-être pas à identifier tous les obstacles et les mesures que nous devons prendre pour les surmonter.

Par exemple, l'égalité des genres dans l'éducation ne saurait se résumer au pourcentage de filles ayant accès à l'éducation ou achevant leurs études. Elle exige également une analyse des mesures permettant de rendre l'éducation et l'environnement scolaire plus équitable et sensible. Des indicateurs possibles à cet égard incluent :

- Existence de normes nationales en matière d'égalité des genres à chaque niveau d'enseignement
- Existence (i) d'une politique et (ii) d'un plan d'action en faveur de la promotion et de la réalisation de l'égalité des genres dans l'éducation
- Pourcentage d'enseignant(e)s dans chaque niveau d'enseignement ayant bénéficié (i) d'une formation avant leur

entrée en fonction; (ii) d'une formation en cours d'activité dans le domaine de l'égalité des genres et de l'éducation adaptée aux besoins des deux genres

- Pourcentage de manuels scolaires qui ont fait l'objet d'un audit sur l'égalité des genres
- Cohérence entre l'âge de fin de scolarité obligatoire et (i) l'âge minimum légal du mariage et (ii) l'âge minimum pour travailler (législation nationale)

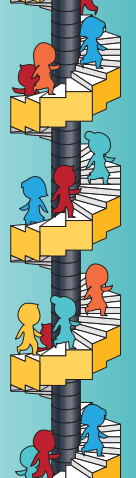
Certains aspects seront difficiles à mesurer à l'échelle nationale et exigeront un suivi au niveau de l'établissement scolaire :

- Les filles et les garçons bénéficient des mêmes possibilités de prise de parole en classe (mesurées en nombre d'interventions et en temps de parole).

Pour une compréhension plus nuancée des inégalités, il est bon de disposer d'indicateurs mesurant les expériences ainsi que les attitudes.

- Pourcentage (i) d'enseignantes et du personnel féminin de l'éducation (ii) et des élèves (filles) déclarant avoir été victimes de harcèlement ou de violence au cours des 12 mois précédents.

La mesure de l'équité et de l'égalité exige d'adapter les indicateurs à votre contexte local et national. Il vous faudra, en fonction des groupes marginalisés et vulnérables dans votre société, peut-être mettre l'accent sur les obstacles auxquels sont confrontés des groupes spécifiques, tels que les élèves handicapés ou les minorités ethniques.

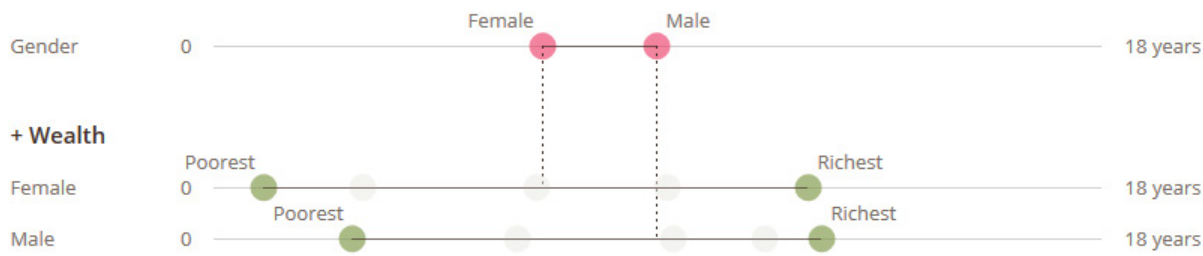


A titre d'exemple

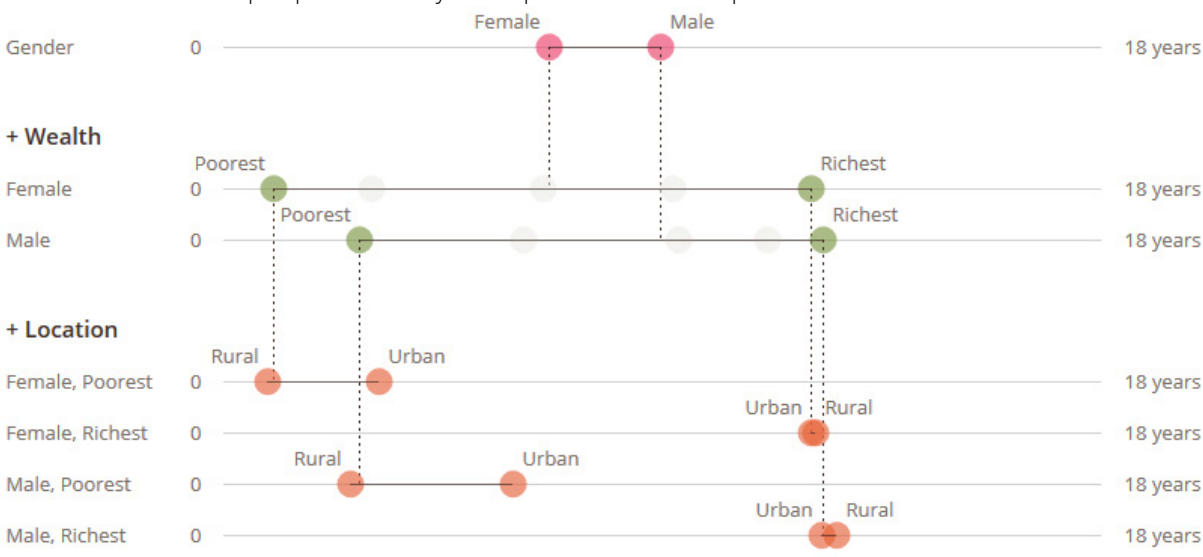
Le **Nigeria** présente une durée moyenne de scolarité tout juste supérieure à 7 ans. Un examen plus approfondi et la ventilation des données par genre révèlent que la durée de la scolarité des garçons est de 8,97 ans et de seulement 6,67 ans pour les filles.



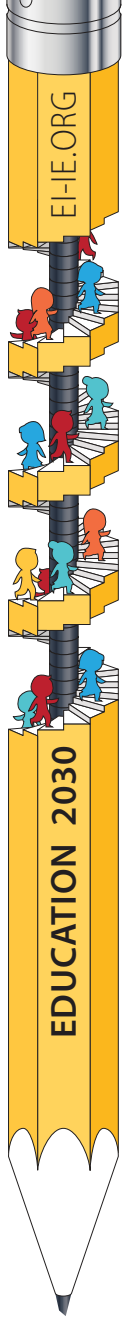
La prise en compte du revenu indique que la durée de la scolarité des filles les plus pauvres s'élève à seulement 1,1 an par rapport à 2,8 ans pour les garçons les plus pauvres.



En tenant compte du milieu géographique : en milieu rural, les filles pauvres bénéficient seulement de 0,9 année de scolarité par rapport à 2,59 ans pour les garçons pauvres. Les garçons et les filles les plus aisés bénéficient quant à eux d'une scolarité supérieure à 12 ans. Cette situation montre à quel point les moyennes peuvent être trompeuses.



Source : UNESCO Rapport mondial de suivi sur l'EPT Base de données mondiale sur les inégalités dans l'éducation www.education-inequalities.org



Par exemple :

- Pourcentage d'élèves atteints de déficiences visuelles disposant de matériels didactiques dans des formats facilement accessibles
- Pourcentage d'enfants sourds suivant une instruction en langue des signes
- Pourcentage d'élèves présentant une déficience intellectuelle, des troubles du développement et d'autres handicaps disposant de dispositifs d'assistance, d'un programme scolaire adapté et de matériels didactiques appropriés.

L'environnement socioéconomique et la pauvreté constituent l'une des principales causes d'exclusion. L'une des façons les plus courantes d'analyser l'impact des revenus consiste à diviser la population en quintiles, c'est-à-dire en cinq parts égales, le quintile supérieur étant le plus riche et le quintile inférieur le plus pauvre. Ce type d'analyse permet de déterminer si le système soutient suffisamment les élèves les plus pauvres. L'indicateur suivant en est un exemple :

- Réduction des disparités en matière de performance et d'achèvement entre quintiles

PASSE A L'ACTION!

Qui sont les groupes les plus marginalisés et les plus vulnérables dans votre pays? Le suivi de l'exercice du droit des membres de ces groupes à l'éducation exige-t-il des indicateurs particuliers?

La cible 4.5 inclut les indicateurs suivants : *4.5.3 Degré auquel les politiques explicites basées sur la formule réaffectent les ressources de l'éducation en faveur des populations défavorisées et 4.5.4 Dépenses pour l'éducation par élève par niveau d'études et source de financement.*

Ce dernier pourrait être associé au taux de participation ventilé pour tracer un tableau plus complet de la situation.

Aucun des indicateurs proposés ne tient compte des dépenses des ménages consacrées à l'éducation, associant les frais de scolarité et les coûts indirects de l'éducation. Il est impératif qu'elles soient intégrées aux indicateurs pour les différents niveaux d'enseignement (voir le chapitre sur l'éducation gratuite, p.19). Le taux de participation ventilé associé aux dépenses par élève par niveau d'enseignement (comme proposé ci-dessus) constituerait à cet égard un autre indicateur intéressant.

Pour finir, il est important de ne pas oublier, au moment du recueil des données, de respecter la vie privée, la confidentialité et le droit au consentement éclairé ainsi que l'auto-identification. Les membres de groupes discriminés/persécutés sont souvent vulnérables et doivent par conséquent être protégés contre toutes les conséquences négatives possibles.

MESURER L'EDUCATION DE QUALITE ET LES ACQUIS D'APPRENTISSAGE

La qualité est, du fait de son caractère multidimensionnel et contextuel, difficile à mesurer. De nombreux indicateurs indirects de qualité, tels que les acquis d'apprentissage ou les taux de participation, témoignent d'une compréhension trop étroite à cet égard et ne sont pas nécessairement très révélateurs de la qualité réelle de l'éducation.

Le tableau complet de la situation nécessitera ainsi des indicateurs tenant compte des moyens et des processus ainsi que des résultats. L'IE définit une éducation de qualité par ses facteurs (y compris l'origine des élèves, les qualifications des enseignant(e)s, les conditions de travail, le nombre d'élèves par classe et les investissements dans l'éducation); par le processus éducatif (y compris l'enseignement, l'éducation par les parents et les processus connexes d'apprentissage) et par les résultats escomptés (y compris les besoins individuels, sociaux, culturels, économiques et environnementaux).

Le débat sur les indicateurs de l'ODD n°4 a été très ciblé sur les indicateurs de résultat et sur les acquis d'apprentissage en particulier. Le présent guide met par conséquent l'accent sur les défis liés à la mesure des acquis d'apprentissage ainsi que sur d'autres dimensions de la qualité dont il faut tenir compte.

La mesure des acquis d'apprentissage fait partie des aspects les plus controversés de la mesure de la qualité. Il existe une tendance

à privilégier les tests standardisés à choix multiples et les compétences en lecture et en mathématiques en tant qu'indicateur indirect de l'apprentissage global, comme l'attestent les nombreux instruments et mesures disponibles. Cette situation réduit toutefois le processus d'enseignement et d'apprentissage à des indicateurs quantifiables, restreint souvent le programme scolaire et nuit à l'autonomie professionnelle en encourageant l'enseignement axé sur la satisfaction des exigences externes standardisées. Par ailleurs, les systèmes éducatifs fortement axés sur les tests standardisés tendent à être moins inclusifs vis-à-vis des enfants présentant des besoins spéciaux.

Les ODD ne doivent pas être servis à justifier les tests standardisés et l'analyse comparative à l'échelle mondiale. Ils doivent au contraire soutenir les pays à améliorer la qualité de leurs systèmes à travers l'élaboration de normes nationales qui tiennent compte des priorités nationales. Les systèmes d'évaluation doivent s'aligner sur les programmes scolaires et les normes à l'échelle nationale et cibler les connaissances fondamentales. La mesure des acquis d'apprentissage devrait s'appuyer sur un échantillon représentatif plutôt que sur la population dans son ensemble qui, outre son coût, dénature le système éducatif en privilégiant la mesure de ce qui peut être facilement testé uniquement.

Les ODD reconnaissent que la qualité dépasse largement la lecture/l'écriture et le calcul, comme l'indique la cible 4.7 obligeant les Etats à garantir l'éducation aux droits humains, à la citoyenneté mondiale et au développement durable. L'indicateur 4.7.1. Degré d'intégration de (i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et (ii) l'éducation au développement durable, y compris l'égalité

des genres et le respect des droits humains, dans : (a) les politiques nationales d'éducation, (b) les programmes d'enseignement, (c) la formation des enseignant(e)s et (c) l'évaluation des élèves reconnaît, et c'est important, que l'objet de l'évaluation doit être inclus dans les politiques, les programmes d'enseignement et la formation des enseignant(e)s.

Compte-tenu de l'accent global sur les indicateurs de résultats, nous soulignons plusieurs alternatives dont il convient de tenir compte lors de l'élaboration des indicateurs relatifs à la qualité:

Normes de qualité et assurance qualité; par exemple :

- Existence de normes nationales de qualité pour chaque niveau d'enseignement
- Existence d'un mécanisme de suivi garantissant le respect des normes éducatives minimales dans les (i) établissements d'enseignement publics et (ii) privés
- Pourcentage (i) d'établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels (ii) et d'enseignement supérieur appliquant les normes nationales de qualité
- Représentation des syndicats d'enseignant(e)s dans l'élaboration et le suivi des normes de qualité
- Représentation des syndicats d'enseignant(e)s dans l'élaboration et le suivi des normes applicables aux enseignant(e)s

Programme scolaire, évaluation et processus éducatifs; par exemple :

- Existence d'un programme cadre étendu et équilibré
- Les normes nationales en matière d'évaluation sont conformes au programme cadre à chaque niveau d'enseignement
- Pourcentage d'élèves atteignant les normes définies à l'échelle nationale dans l'ensemble des matières principales

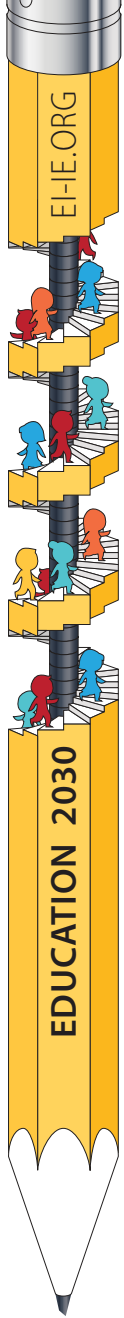
Qualifications et formation, conditions de travail et soutien des enseignant(e)s au sein de la profession

Des exemples sont présentés dans la section sur les enseignant(e)s ci-dessous :

Matériels et ressources pédagogiques et didactiques; par exemple :

- 4.a.1 Pourcentage d'écoles ayant accès à (a) l'électricité; (b) à Internet aux fins pédagogiques; et disposant (c) d'ordinateurs aux fins pédagogiques; (d) d'infrastructures et de matériels adaptés aux élèves handicapés; (e) de l'eau potable; (f) d'installations sanitaires de base séparées pour les filles et les garçons; et d'installations de base pour le lavage des mains
- Pourcentage de matériels d'apprentissage/manuels scolaires disponibles en libre accès
- Pourcentage d'enseignant(e)s déclarant disposer de matériels pédagogiques et didactiques adéquats





Cadre d'apprentissage sûr et inclusif; par exemple :

- 4.a.2 Pourcentage d'élèves victimes d'intimidation, de châtements corporels, de harcèlement, de violence, de discrimination et d'abus sexuels
- 4.a.3 Nombre d'attaques ciblant les élèves, le personnel et les établissements
- Existence de normes nationales en matière de sécurité pour chaque niveau d'enseignement
- Existence de normes nationales en matière d'inclusion pour chaque niveau d'enseignement

EVALUER LES ENSEIGNANT(E)S



Les enseignant(e)s et la politique relative aux enseignant(e)s font partie intégrante de l'éducation de qualité. Des indicateurs devraient par conséquent cibler les qualifications et la formation des enseignant(e)s, leurs droits et conditions de travail et leur soutien au sein de la profession à tous les niveaux d'enseignement. Ces aspects sont pour nombre d'entre eux et dans une certaine mesure pris en compte par les indicateurs de la cible 4.c. L'Organisation Internationale du Travail (OIT) recueille des données sur les droits et les conditions des travailleurs, dont une partie sera utilisée afin de suivre les progrès réalisés dans le cadre de l'ODD n°8 sur le Travail décent pour tou(te)s.

Les indicateurs des ODD portent sur les enseignant(e)s plutôt que sur le personnel d'éducation, compte tenu de la seule prise en compte des enseignant(e)s qualifié(e)s par la cible 4.c. Bien que de nombreux indicateurs proposés dans cette section puissent également s'appliquer au personnel de soutien à l'éducation, il serait bon d'ajouter des indicateurs nationaux spécifiques sur les effectifs, les catégories et l'affectation du personnel de soutien à l'éducation.

Enseignant(e)s qualifié(e)s et formé(e)s

- 4.c.2 Ratio élèves par enseignant(e) formé(e) par niveau d'études
- 4.c.3 Proportion d'enseignant(e)s qualifié(e)s selon les normes nationales par niveau d'études et type d'établissement
- 4.c.4 Ratio élèves par enseignant(e) qualifié(e) par niveau d'études
- Pourcentage d'enseignant(e)s qualifié(e)s et formé(e)s intervenant auprès d'enfants handicapés
- Existence de normes nationales de qualité relatives aux enseignant(e)s

Il est essentiel de disposer d'indicateurs sur les qualifications et sur la formation. Le terme qualifié(e) se réfère souvent aux individus autorisés à enseigner et/ou disposant d'un statut d'enseignant(e) qualifié(e) conformément aux normes nationales, tandis que le terme formé(e) se réfère au niveau minimum de préparation initiale et continue. Il est par conséquent nécessaire de disposer d'indicateurs distincts portant sur les ratios d'élèves par enseignant(e) formé(e) et par enseignant(e) qualifié(e).

L'accent sur les normes nationales dans le premier indicateur permet de tenir compte des variations propres au contexte ou au système et soutient le développement du système

éducatif national. La référence à la formation minimale doit toutefois être définie à l'échelle nationale.

Bien que l'incidence de la formation continue constitue un bon point de départ, un(e) enseignant(e) ne saurait être compétent(e) sans développement professionnel continu. Il convient par conséquent de tenir compte des indicateurs supplémentaires suivants :

- Pourcentage (i) d'enseignant(e)s (ii) du personnel de soutien à l'éducation déclarant avoir bénéficié d'une formation continue adéquate
- Pourcentage (i) d'enseignant(e)s (ii) du personnel de soutien à l'éducation déclarant avoir bénéficié d'une formation continue adéquate dans le domaine de l'éducation adaptée aux besoins des deux genres
- Pourcentage du développement professionnel proposé (i) gratuitement; et (ii) pendant le temps de travail
- Degré auquel (i) les enseignant(e)s (ii) le personnel de soutien à l'éducation peuvent choisir leur développement professionnel
- Pourcentage du développement professionnel mettant en œuvre la collaboration et le travail en équipe avec d'autres enseignant(e)s / membres du personnel de soutien à l'éducation

Parallèlement, l'incidence du développement professionnel n'est pas une fin en soi, au regard des impératifs de pertinence et de qualité qui sont souvent plus difficiles à mesurer dans les indicateurs à ce niveau.

Droits et conditions de travail

Il existe bien entendu plusieurs indicateurs possibles en ce qui concerne les droits et les conditions de travail. Il est important de choisir ceux qui sont pertinents par rapport au contexte de votre pays. Par exemple, un pays présentant une proportion importante d'enseignant(e)s dit(e)s contractuel(e)s devra disposer d'indicateurs qui l'aident à assurer le suivi et à analyser cette situation. Les pays dont le secteur privé est important pourront quant à eux juger utile de ventiler les données relatives aux enseignant(e)s par enseignement public et privé.

Bien qu'elles fassent partie intégrante de la motivation et du soutien des enseignant(e)s, les conditions de travail ne font l'objet que d'un seul indicateur : 4.c.5 Salaire moyen des enseignant(e)s par rapport aux autres professions exigeant un niveau comparable de qualification. D'autres indicateurs possibles relatifs aux salaires sont :

- Salaires moyens des enseignant(e)s / du personnel de soutien à l'éducation par rapport aux niveaux de pauvreté
- Pourcentage d'enseignant(e)s / du personnel de soutien à l'éducation dont la rémunération est inférieure au salaire moyen
- Pourcentage d'enseignant(e)s / du personnel de soutien à l'éducation déclarant devoir occuper un deuxième emploi rémunéré
- Ecart salarial entre hommes et femmes

La cible 8.8 présente un indicateur important vis-à-vis des droits du travail : Plus grand respect au niveau national des droits du travail (liberté d'association et droit de négociation collective) eu égard aux textes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et à la législation nationale, par genre et statut migratoire. D'autres indicateurs à prendre en considération incluent :

- Taux d'emploi précaire
- Taux de travailleurs pauvres
- Part des femmes dans les postes de cadres moyens / supérieurs
- Taux de syndicalisation
- Taux de couverture des négociations collectives
- Existence de mécanismes de dialogue social institutionnalisé garantissant la participation des enseignant(e)s et leurs organisations représentatives à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de la politique éducative.

Enseignant(e)s motivé(e)s et soutenu(e)s

Les droits et les conditions de travail constituent bien évidemment des facteurs fondamentaux de motivation et de soutien

des enseignant(e)s. Toutefois, les meilleures données sur la motivation et le soutien sont celles recueillies à travers les enquêtes, les consultations et d'autres formes de déclaration volontaire des enseignant(e)s. Cette forme de données a peu de chances d'être recueillie par les Etats. Les syndicats pourraient ainsi envisager de plaider en faveur de ce type de données et/ou de les collecter régulièrement. L'enquête TALIS de l'OCDE est un bon exemple transnational de la façon de recueillir ce type de données et présente des questions qui peuvent être utiles à cet égard.

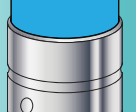
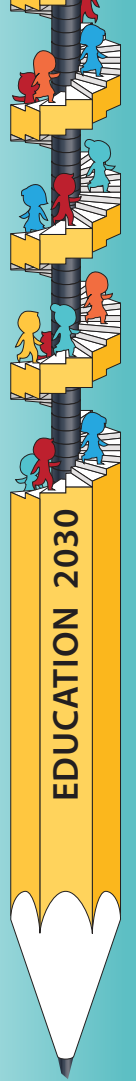
La motivation est ciblée par un indicateur thématique : 4.c.6 Taux d'attrition des enseignant(e)s par niveau d'études.

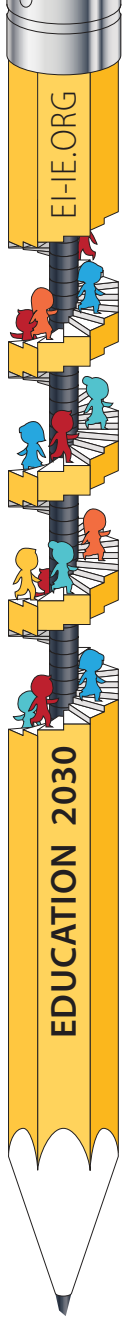
D'autres indicateurs possibles dans ce domaine incluent :

- Pourcentage d'enseignant(e)s déclarant bénéficier d'une liberté professionnelle et d'autonomie pédagogique suffisantes
- Pourcentage d'enseignant(e)s déclarant disposer d'un temps de préparation suffisant
- Pourcentage d'enseignant(e)s déclarant disposer de matériels pédagogiques et didactiques adéquats

PASSE A L'ACTION!

Quel type de données votre syndicat recueille-t-il? Comment pouvez-vous contribuer à une meilleure compréhension des conditions de travail, de la motivation et du soutien des enseignant(e)s au sein de la profession?





- Pourcentage d'enseignant(e)s déclarant être suffisamment soutenu(e)s par la direction de l'école
- Pourcentage d'enseignant(e)s quittant la profession au cours des cinq premières années

MESURER LE FINANCEMENT DE L'EDUCATION

Il n'existe aucune cible des ODD relative au financement de l'éducation, malgré la place centrale occupée par le financement dans l'exécution et le suivi. Heureusement, la cible 1.a sur la mobilisation des ressources visant à mettre fin à la pauvreté inclut un indicateur (1.a.2) sur la Proportion des dépenses publiques totales affectées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale). Celui-ci nous permet de déterminer si les Etats suivent les recommandations du cadre d'action concernant l'affectation « de 4% à 6% du PIB » à l'éducation.

L'examen du pourcentage du produit intérieur brut (PIB) est l'un des moyens les courants de suivi du financement de l'éducation. Toutefois, le fait que le PIB ne mesure que l'activité économique rend cette mesure biaisée. Le pourcentage lui-même doit en

Nota Bene

Une augmentation apparente en pourcentage pourrait ainsi être en réalité une diminution des dépenses consacrées à l'éducation dans le cas d'une contraction globale du PIB.

effet être analysé par rapport à la composition et à l'évolution du PIB, y compris au volume des recettes intérieures prélevées par le gouvernement.

Notre analyse des dépenses publiques consacrées à l'éducation devrait mettre l'accent sur la dépendance, la prévisibilité et la durabilité. Des systèmes éducatifs nationaux forts exigent un financement à long terme suffisant, mais également prévisible et durable. Il est important de connaître l'origine du financement, en particulier s'il s'agit d'une assistance extérieure par le biais de l'aide ou d'une contribution du secteur privé. Il serait également pertinent de s'intéresser à la transparence du financement et à la prise de décisions concernant les priorités en matière de financement. Les indicateurs possibles dans ce domaine incluent :

- Pourcentage des dépenses publiques consacrées à l'éducation (à l'échelle nationale/de l'Etat/locale)
- Pourcentage des dépenses publiques d'éducation affectées aux différents niveaux d'enseignement (petite enfance/ primaire/secondaire/EFP/enseignement supérieur). Une alternative consiste à examiner les dépenses par élève à différents niveaux d'enseignement
- Pourcentage des dépenses publiques d'éducation affectées à l'enseignement privé.
- Pourcentage du budget de l'éducation affecté au secteur privé à travers des subventions et autres formes de soutien financier à l'enseignement privé et aux différentes formes de partenariats public-privés.

- Répartition des dépenses publiques d'éducation (par enseignant(e), par manuel, matériel, formation/ qualifications des enseignant(e)s, infrastructure scolaire, en milieu rural/ urbain).
- Proportion des recettes nationales provenant de l'impôt payé par les multinationales

Coopération financière pour l'éducation

L'aide en faveur de l'éducation devrait être comparée à l'aide totale à l'échelle du pays en question. Etant donné que l'aide peut également inclure les prêts et les crédits, ainsi que les biens, le personnel et des services du pays donateur, il est important de connaître la part de l'aide à l'éducation revenant directement au pays bénéficiaire. Les indicateurs envisageables à cet égard incluent :

- Pourcentage du budget de l'éducation financé par l'aide / l'assistance extérieure
- Proportion de l'aide totale affectée à l'éducation
- Proportion de l'aide conditionnelle
- Proportion de l'aide utilisée dans le pays donateur, comme par exemple le financement des bourses d'étude dans le pays donateur.



7 PAR OU COMMENCER : DIX ASPECTS A PRENDRE EN COMPTE AU MOMENT DE COMMENCER A INTERVENIR SUR LES INDICATEURS NATIONAUX

1. État des lieux

Quels sont les indicateurs actuellement utilisés pour mesurer et assurer le suivi des progrès dans le domaine de l'éducation dans votre pays? Existe-il une différence entre le niveau local et national ou entre les différents niveaux d'enseignement? A quel point ces indicateurs reprennent-ils les cibles de l'ODD n°4?

2. Priorités nationales

Quels sont les domaines prioritaires de votre pays vis-à-vis de la mise en œuvre des ODD? De nombreux pays privilégieront deux cibles et mettront l'accent sur l'élaboration d'indicateurs pour ces cibles. Si vous résidez dans un pays décentralisé, vous pourriez également avoir besoin d'indicateurs à l'échelle des provinces ou des états.

3. Priorités syndicales

Quelles sont les domaines prioritaires de votre syndicat vis-à-vis de la mise en œuvre des ODD? Serez-vous en mesure d'assurer le suivi de la mise en œuvre des ODD au moyen de l'ensemble actuel d'indicateurs?

4. Définir les exigences

De nombreuses cibles des ODD ont une portée relativement imprécise. Il sera ainsi nécessaire de doter les concepts tels que « pertinent », « abordable » et « qualité » d'une définition opérationnelle à l'échelle nationale pour leur donner un sens. Quel(le)s sont les compétences pertinentes ou les acquis d'apprentissage dans votre pays? Quelle est la définition de la qualité?

5. Formulation et élaboration des indicateurs

Le recueil des données sur le système éducatif présente un coût élevé. Les indicateurs ne sauraient ainsi être uniquement une question de mesure. Les indicateurs devraient être directement liés à des cibles précises (soit aux cibles des ODD, soit à une cible nationale plus spécifique pour la réalisation de l'ODD n°4.)

La question principale qu'il faut se poser, à propos de tout indicateur, est la suivante : quelle décision l'indicateur en question est susceptible d'éclairer et dans quelle mesure il vous aidera-t-il à améliorer le système éducatif?

6. Etablir des situations et des critères de référence

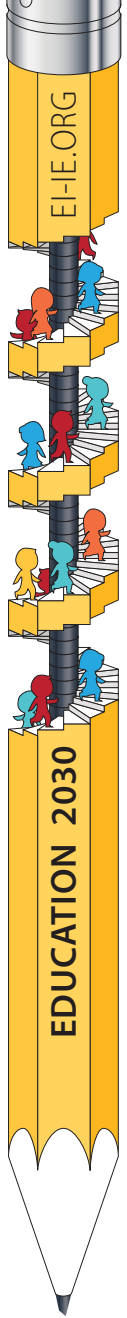
Une fois les indicateurs en place, leur suivi exige de déterminer un « point de départ » ainsi que la « destination finale ». Si votre objectif est d'augmenter le nombre d'élèves achevant une formation professionnelle à l'horizon 2030, vous devez avoir connaissance du nombre actuel d'élèves en formation professionnelle, c'est-à-dire la situation de référence, mais également à quoi correspond le terme « augmenter » dans ce contexte : quelle part de la population devrait terminer un enseignement professionnel d'ici 2030?

Dans certains cas il est logique de définir des étapes, c'est-à-dire des buts intermédiaires pour 2020 et 2025.

7. Identifier les lacunes possibles en matière de recueil de données

L'absence de données vous empêche-t-elle de suivre les progrès réalisés? Existe-t-il des lacunes particulières vis-à-vis du recueil de données et/ou des indicateurs? Que peut faire votre syndicat dans le domaine du recueil de données? Quels sont les autres acteurs / organisations sur le terrain?





8. Plan d'action

Quels sont le rôle et la responsabilité de votre syndicat en termes de recueil et d'analyse des données? Avez-vous la capacité d'apporter une contribution dans ce domaine ou mettez-vous l'accent sur le suivi et le plaidoyer?

9. Identifier des alliés

Qui peut vous aider? Existe-t-il des organisations partageant vos valeurs et priorités et avec lesquelles vous pourriez vous répartir les tâches?

10. Utiliser les indicateurs pour demander des comptes à votre gouvernement

Les indicateurs constituent un excellent instrument pour demander au gouvernement de rendre des comptes à ses citoyen(ne)s. Comment pouvez-vous utiliser les indicateurs dans votre action? Pouvez-vous recueillir vos propres données et publier vos propres rapports parallèles?



8 GLOSSAIRE

Indice : Un indice est une combinaison de nombreux indicateurs visant à dresser un tableau plus complet d'un phénomène, que ne pourrait le faire un seul indicateur. Un indice accorde généralement une importance égale à l'ensemble de ses indicateurs.

Par exemple, l'un des indicateurs de la cible 4.2 est l'Indice de développement de la petite enfance qui vise à mesurer le stade de développement des enfants dans quatre domaines : lecture/écriture-calcul, développement physique et socio-émotionnel. Bien que l'indice puisse donner une meilleure indication du développement de l'enfant que n'importe quel indicateur individuel, il est souvent difficile d'interpréter la cause des changements dans la mesure où la nature exacte du changement ne sera pas connue.

Données ventilées : la ventilation se réfère au fractionnement des données. A titre d'exemple, la ventilation par genre implique de séparer les données relatives aux hommes, aux femmes et autres afin d'avoir une meilleure compréhension de la dimension de genre de l'élément en question.

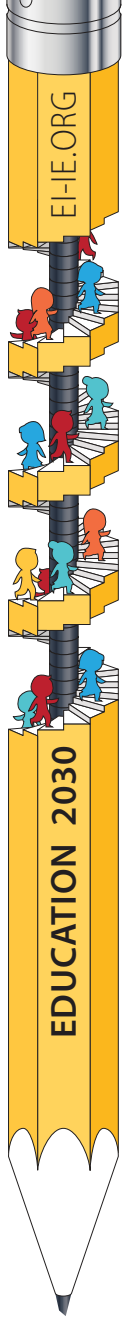
Tous les indicateurs des ODD sont censés être ventilés par genre, revenu et zone géographique.

Quintile : Un quintile se réfère à un cinquième d'une population et est fréquemment utilisé afin de comparer la situation de différents groupes de revenus. Le quintile inférieur (le cinquième le plus pauvre de la population) est ainsi souvent comparé au quintile supérieur (le cinquième le plus riche de la population).

Situation de référence : La situation de référence de tout indicateur se réfère à la date de démarrage, c'est-à-dire au moment où l'indicateur commence à faire l'objet d'un suivi et à partir duquel tout progrès sera comparé.

Critère de référence : Un critère de référence est un étalon ou un point de référence. Par exemple, un pays peut établir des critères de référence nationaux pour les différentes cibles de l'ODD n°4, c'est-à-dire un critère à atteindre. Les critères de référence peuvent également être utiles si l'on souhaite comparer les progrès d'une région ou d'un pays à l'autre.





9 POUR EN SAVOIR PLUS

Au sujet des cadres internationaux des droits humains : <http://www.right-to-education.org/fr/page/le-droit-international>

Applying Right to Education Indicators to the Post-2015 Education Agenda, Right to Education Project, January 2015
http://www.right-to-education.org/sites/right-to-education.org/files/resource-attachments/RTE_Applying_RTE_Indicators_to_the_Post_2015_Agenda_2015.pdf

Measuring Education as a Human Right – List of Indicators, Right to Education Project, 2013
http://www.right-to-education.org/sites/right-to-education.org/files/resource-attachments/RTE_List_Right_to_Education_Indicators_May_2013.pdf

The Danish Human Rights Institute's Human Rights Guide to the SDGs: <http://www.humanrights.dk/our-work/sustainable-development/human-rights-sdgs>

The Measure of Progress, Center for Economic and Social Rights: http://www.cesr.org/downloads/cesr_measure_of_progress.pdf

Indicateurs de l'éducation – Directive techniques, UNESCO/UIS, novembre 2009 : <http://www.uis.unesco.org/Library/Documents/eiguide09-fr.pdf>

Gender-sensitive Education Statistics and Indicators – A Practical Guide, UNESCO: <http://www.uis.unesco.org/Education/Documents/unesco-gender-sensitive-edstats-indicators.pdf>

Social Dialogue Indicators – Technical Brief, Department of Statistics, International Labour Organisation, November 2011: <http://laborsta.ilo.org/applv8/data/TUM/TUD%20and%20CBC%20Technical%20Brief.pdf>

Monitoring Education for Global Citizenship: A Contribution to Debate, DEEEP & CONCORD, January 2015: http://deEEP.org/wp-content/uploads/2015/01/DEEEP4_QualityImpact_Report_2014_web2.pdf

PROCESSUS ACTUELS RELATIFS AUX INDICATEURS

Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux ODD : <http://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/>

UNESCO et Groupe de coordination technique de l'Institut de statistique de l'UNESCO : <http://tcg.uis.unesco.org/>

BASES DE DONNEES PERTINENTES

Base de données mondiale sur les inégalités dans l'éducation (UNESCO et Rapport mondial de suivi sur l'éducation) : www.education-inequalities.org

Bases de données de l'Institut de statistique de l'UNESCO : <http://data.uis.unesco.org/>

Statistiques de l'OCDE : <http://stats.oecd.org/>



Cet outil est soumis à la licence Creative Commons Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Partage des Conditions Initiales à l'Identique 4.0.

Vous êtes autorisé à :

Partager — copier, distribuer et communiquer le matériel par tous moyens et sous tous formats

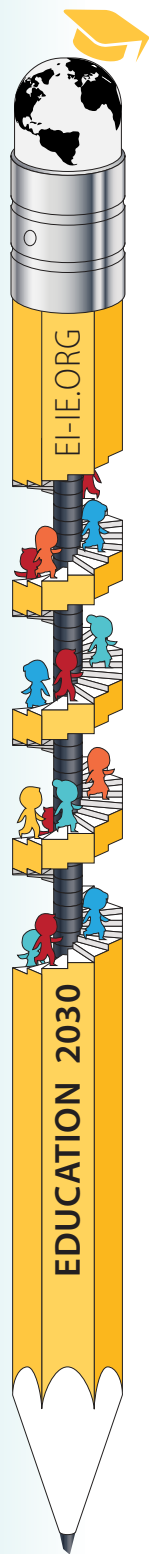
Adapter — remixer, transformer et créer à partir du matériel

Selon les conditions suivantes :

Attribution — Vous devez créditer l'Œuvre, intégrer un lien vers la licence et indiquer si des modifications ont été effectuées à l'Œuvre. Vous devez indiquer ces informations par tous les moyens raisonnables, sans toutefois suggérer que l'Offrant vous soutient ou soutient la façon dont vous avez utilisé son Œuvre.

Pas d'Utilisation Commerciale — Vous n'êtes pas autorisé à faire un usage commercial de cette Œuvre, tout ou partie du matériel la composant.

Partage dans les Mêmes Conditions — Dans le cas où vous effectuez un remix, que vous transformez, ou créez à partir du matériel composant l'Œuvre originale, vous devez diffuser l'Œuvre modifiée dans les mêmes conditions, c'est à dire avec la même licence avec laquelle l'Œuvre originale a été diffusée.



Un Guide de l'Internationale de l'Education

Guide relatif aux Indicateurs de l'ODD n°4 sur l'Education de Qualité

Pour toute question concernant ce guide ou les ODD en général, veuillez contacter Antonia Wulff (antonia.wulff@ei-ie.org)



Education International
Internationale de l'Education
Internacional de la Educación
Bildungsinternationale

Siège

5 bd du Roi Albert II
1210 Bruxelles, Belgique
Tél +32-2 224 0611
headoffice@ei-ie.org

www.ei-ie.org
[#unite4ed](https://twitter.com/unite4ed)

L'Internationale de l'Education représente les enseignant(e)s et les employé(e)s de l'éducation à travers le monde. Il s'agit de la plus grande fédération syndicale internationale de l'éducation, réunissant 395 organisations nationales réparties à travers 173 pays et territoires, et regroupant 32,5 millions de professionnels, de l'éducation de la petite enfance à l'enseignement supérieur.



Education International
Internacional de la Educación
Internationale de l'Education



Ce travail est sous licence Creative Commons : Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International License. (CC BY-NC-SA 4.0)